Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025053-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : CM 2025.053

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Audrey GAUDART, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Audrey GAUDART est désignée secrétaire de séance.

2025.053	**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE MORBIHAN ENERGIES**

Vu le Code général des collectivités locales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;
Vu les arrêtés préfectoraux des 12 juin 2018, 28 octobre 2019 et 16 janvier 2023 approuvant les modifications des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
Vu la délibération n° 2025-49 du Comité syndical de Morbihan énergies en date du 23 septembre 2025 approuvant la modification des statuts de Morbihan énergies.

Par délibération n° 2025-49 en date du 23 septembre 2025, le Comité syndical de Morbihan énergies a approuvé la modification des statuts du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (Morbihan énergies).

Cette modification des statuts vise à :

- clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable ») ;
- actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives (notamment la notion de « personne morale organisatrice » (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité, le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques) ;
- préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce ;
- mettre à jour l'annexe n° 1 « Liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025053-DE

Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté). Les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan énergies ;

- mettre à jour l'annexe n° 2 « Liste des collèges électoraux », tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Pour que ces modifications soient effectives et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L. 5211-20 et L. 5211-5.II du Code général des collectivités locales). Il convient donc que le Conseil municipal se prononce sur les modifications statutaires proposées par Morbihan énergies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la modification des statuts de Morbihan énergies, ainsi que leurs annexes n° 1 et 2, conformément à la délibération n° 2025-49 du Comité syndical de Morbihan énergies en date du 23 septembre 2025 ;**
- **charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan énergies.**

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 15 décembre 2025
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER
56 (Morbihan)